

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 7 JUILLET 2026**

DÉLIBÉRATION N°2026-214

Conseillers en exercice : 75 L'an deux mille vingt-six, le 7 juillet, à dix-neuf heures, le
Présents : 61 Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la
Absents excusés : 7 salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour, après
Pouvoirs : 7 convocation légale en date du 1^{er} juillet 2026, sous la
Votants : 68 Présidence de Monsieur Philippe DELORT.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Corinne AMAT, M. Thierry AUDIN, MME Blandine RIGAL, MME Nicole BATIFOL, M. Christophe BAUMELLE, MME Sophie BENEZIT, MME Martine BERTRAND, MME Marina BESSE, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Michel BROUSSE, M. Alberto COSTANTINI, MME Josiane BRUNEL, MME Céline CHARRIAUD, MME Elisa CHASSANG, M. Pierre CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Bernard COUDY, M. Sébastien CUSSAC, MME Florence DELAS, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Guillaume DELPUECH, M. Pascal DEQUIN, MME Maud DOMERGUE, M. Matthieu DUDREUIL, M. Philippe ECHALIER, M. Olivier ERARD, M. Louis GALTIER, M. Christian GENDRE, M. Jean-Noël GILIBERT, M. Éric GOMESSE, MME Maryline GUDEFIN, MME Olivia GUEROULT, M. Emmanuel HEBRARD, M. Hervé HUGON, M. Michaël MAURANNE, MME Béatrice MALBO, MME Annick MALLET, M. Jean-Claude MARTIN, M. Stéphane CHASSANG, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Louis NAVECH, M. François ODOUL, M. Serge PASTOUREL, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Serge RAMADIER, M. Alain RIEUTORT, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, MME Léa ROCHETTE, MME Evelyne ROQUES, M. Yannick SALAT, M. Serge TALAMANDIER, M. Thierry TARDIEU, M. Patrick VERNHET, M. Christophe VIDAL.

Excusés :

M. André ANGELVY, M. Frédéric ASTRUC, M. Gilles BIGOT, M. Axel JOURQUIN, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Raymond SALVAN, M. David VITAL.

Pouvoirs :

MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
MME Carine CASALS donne pouvoir à MME Léa ROCHETTE
M. Jérôme GRAS donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
M. Jonathan LAROUSSINIE donne pouvoir à M. Matthieu DUDREUIL
MME Emmanuelle NIOCEL JULHES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Florie PAROU donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Jean-Paul RESCHE donne pouvoir à M. Éric GOMESSE

Madame Elisa CHASSANG a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **10 JUL. 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **10 JUL. 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : RÉGULARISATIONS FONCIÈRES – CESSION AU DEPARTEMENT DU CANTAL

RAPPORTEUR : Monsieur Emmanuel HEBRARD

Considérant la demande d'achat d'une partie de la parcelle cadastrée section OA N°663 située à Pierrefort par le Département du Cantal propriétaire de la parcelle contiguë cadastrée section OA n°662 qui accueille le nouveau centre routier de Pierrefort ;

Considérant que cette emprise, d'environ 600m², comprise dans la parcelle de la déchetterie communautaire de Pierrefort, peut lui être cédée ;

Vu la proposition de prix de cession de 6.10 € / m² (pas d'assujétissement à la TVA) ;

Précisant que les frais inhérents à cette cession (frais de bornage, frais d'acte notariés...) seront à la charge de l'acquéreur ;

Précisant que ce terrain à céder doit faire l'objet d'un bornage par un géomètre expert et que le montant de l'acquisition sera définitivement fixé après bornage ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

± **DECIDE DE CÉDER une partie de la parcelle cadastrée OA n°663 située à Pierrefort au Département du Cantal, au prix de 6.10 €/m² (pas d'assujétissement à la TVA);**

± **DIT que la surface du lot sera définitivement fixée après bornage par un géomètre expert et que le prix de cession sera ajusté en conséquence ;**

± **DIT que les frais inhérents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur ;**

± **AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte notarié constatant cette cession ou acte sous seing privé et toutes pièces nécessaires à son aboutissement.**

POUR : 68 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président,

Philippe DELORT



La secrétaire de séance,

Elisa CHASSANG





Accusé de réception en préfecture
045-200066660-20260707-DELIB2026-214-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026



POLE RESSOURCES
Direction des Affaires Juridiques
Mission Affaires Foncières
Affaire suivie par : Philippe MOURGUES
Tél : 04.71.46.21.64
Port. : 06.47.43.95.55
Email : pmourgues@cantal.fr

Madame Céline CHARRIAUD
Présidente de Saint-Flour Communauté
Village d'entreprises
ZA du Rozier-Coren

15100 SAINT-FLOUR

Aurillac, le 17 février 2026

D26PR01281

Dossier n° : BAT02
Objet : Centre Routier Départemental de Pierrefort
Commune : Pierrefort
P.J. : vue aérienne de l'emprise

Madame la Présidente,

Comme vous le savez, le Département du Cantal a réalisé l'acquisition d'un bâtiment dans la zone artisanale du Salzet à Pierrefort afin d'offrir des conditions de travail améliorées pour nos agents au service des habitants.

Toutefois, il apparaît qu'une régularisation foncière d'environ 600 m² soit nécessaire, afin de bien délimiter foncièrement la déchetterie communautaire et le nouveau centre routier de Pierrefort (plan joint).

Aussi, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer les conditions d'acquisition de la partie de la parcelle concernée.

La Mission Affaires Foncières se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée. *B. Faure*

Le Président du Conseil départemental,

Bruno FAURE.

Conseil départemental du Cantal

28 avenue Gambetta - 15015 AURILLAC Cedex
Tél. 04 71 46 20 20 - Fax : 04 71 46 21 42
cantal.fr

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260707-DELIB2026-214-DE
Chaque jour à vos côtés